



Stagiaires médicaux 3ème année master - document récapitulatif

En vigueur à partir du :

11/11/2019

<p>Mission</p>	<p>Le stagiaire médical 3^{ème} année master est engagé dans le cadre de sa formation post-graduée. Il travaille sous la supervision d'un médecin interne ou d'un chef de clinique. Il peut pratiquer des actes diagnostiques ou thérapeutiques sous le contrôle de ce superviseur.</p>
<p>Inscription validée</p>	<p>L'étudiant adresse dans <u>les meilleurs délais</u> :</p> <p>L'exemplaire jaune : à Mme Elodie Magnin, DRH, HUG Elodie.Magnin@hcuge.ch L'exemplaire rose : au secrétariat de la 3ème année Master, CMU. L'exemplaire bleu : au médecin responsable du stage. L'exemplaire blanc : est destiné à l'étudiant.</p>
<p>Constitution du dossier administratif</p>	<p>La direction des ressources humaines (HUG) vous adressera un courriel confirmant votre stage et vous prie de lui faire parvenir au minimum 1 mois avant le début du stage, les documents nécessaires à l'établissement de votre contrat, cas échéant il pourra être reporté.</p> <p>Si vous n'avez pas réalisé un stage rémunéré dans l'année précédente au sein des HUG, les pièces suivantes sont à envoyer à Elodie.Magnin@hcuge.ch :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une photo couleur format passeport (format jpeg, fond neutre, si possible dimensions (largeur*hauteur) min. 256px*320px à max. 799px*999px, ratio (hauteur/largeur) 1.25 (5/4)) ; • votre pièce d'identité (recto/verso) en couleur ; • votre permis d'étudiante ou l'attestation de formation de l'université ; • votre permis (si C ou B) ; • votre carte bancaire suisse avec l'IBAN, pour le versement de votre salaire (ou le document remis par la banque contenant les coordonnées bancaires) ; • votre carte d'assurance maladie ou carte AVS. <p>Attention : toutes les pièces sont des pdf en format A4, les photos de document ne sont pas acceptées. Les dossiers non respectueux de ces normes sont retournés.</p> <p><u>Pour les stagiaires étrangers, résidants à l'étranger :</u></p> <p>Des démarches doivent être entreprises rapidement en vue de l'ouverture d'un compte bancaire suisse. Votre carte bancaire suisse avec l'IBAN ou le document remis par la banque contenant les coordonnées bancaires doit être communiqué, avant le 15 du mois de la prise de fonction, ainsi que votre adresse de domicile Suisse à Elodie.Magnin@hcuge.ch</p>
<p>Prolongation</p>	<p>Si la prolongation et/ou le réengagement sont dans la même année, confirmer par mail à Elodie.Magnin@hcuge.ch que les coordonnées personnelles, bancaires ou autres sont identiques.</p>



Stagiaires médicaux 3ème année master - document récapitulatif

En vigueur à partir du :

11/11/2019

Affectation A annuler A changer	<p>Aviser <u>dans les meilleurs délais</u> par mail ; le/la chef-fe de service, Ariane.Favre@unige.ch et Elodie.Magnin@hcuge.ch.</p> <p>Remarque : un stage ne peut pas être annulé, sauf en cas de force majeure et avec l'accord de la prof. Barbara Broers, responsable de la 3ème année de Master.</p>
Horaire, durée de travail	<p>La durée hebdomadaire de travail est de 40 heures. La notion d'heures supplémentaires est exclue. Les horaires de travail sont déterminés avec le cadre médical de référence selon les besoins du service. Ils peuvent varier d'un service à l'autre.</p> <p>A titre exceptionnel, le stagiaire médical peut être amené sous la supervision d'un référent à participer à des gardes à but de formation.</p> <p>Le stage ne peut pas être effectué à temps partiel.</p>
Vacances	<p>Le stagiaire a droit à 2 jours de vacances, qui sont planifiés en accord avec le médecin référent avant la fin du mois du stage. Ces 2 jours ne sont jamais rémunérés ni reportés d'un stage à l'autre.</p>
Rémunération	<p>L'indemnité de stage est de CHF 1'000.-- mensuels bruts.</p>
Absences	<p>Les absences et les vacances sont annoncées par le biais du formulaire « avis d'absence » (disponible également dans les formulaires institutionnels intranet HUG) dûment signé par le médecin référent. Ce formulaire est transmis à la personne en charge des saisies dans Vision-RH dans le service pour enregistrement.</p>
Accident	<p>Le stagiaire est assuré pour les accidents professionnels et non professionnels pendant toute la durée de son stage.</p>



Stagiaires médicaux 3ème année master - document récapitulatif

En vigueur à partir du :

11/11/2019

**Attestation
interne**

L'attestation interne confirme le début du stage, elle est envoyée entre le 1er et le 10 du mois du stage par le/la médecin chef-de service ou la personne déléguée à Elodie.Magnin@hcuge.ch

Si elle ne parvient pas avant le 10 du mois du stage, le salaire n'est pas versé à temps.

Départ

Le dernier jour de présence dans notre établissement, le stagiaire aura soin de restituer :

- à son référent, le matériel et les objets confiés par le département tels que dosimètre, stéthoscope, outils, livres, le GSM et son chargeur etc. ;
- au secteur linge HUG du site hospitalier de référence, ses vêtements de travail ;
- au service accueil HUG du site hospitalier de référence, tous les autres objets dont badge, clés de vestiaires, clés et passes, etc..



Toute restitution non effectuée ou dégradée fera l'objet d'une retenue sur salaire selon les tarifs suivants :
CHF 30.-- pour un badge,
CHF 100.-- par clé et/ou passe,
CHF 50.-- par vêtements professionnels,
CHF 100.-- pour le GSM et son chargeur.